RAPPORT DES TRAVAUX DE COMMISSION

Revue à mi-parcours du PRSEB | Yamoussoukro, juin 2026

IDENTIFICATION DE LA COMMISSION

Commission N° 4 : Analyse des Interventions pour l'Amélioration des Acquis Scolaires au Collège : Paquet Minimum d'Appui à la Rétention des Filles et COP Collèges

Modérateur : IGEN COULIBALY Adama, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique

Rapporteur 1 : OUATTARA Ben Kouassi, Secrétariat Exécutif des Contrats d'Objectifs et de Performance
Rapporteur 2 : KOFFI Ibrahima, Direction Exécutive du PRSEB

DESPS DAF DVSP DAP COGES Directions Alphabétisation (DCSPA, DMDA, DAAJE) DAJC DMOSS (3) DCEP DEEG (2) DECO DOB (2) UGP PRSEB DE-PRSEB Comité Technique PRSEB	DRENA (2) IEPP CPPP DGP MEFB DGB UVICOCI ARDCI BM+GPE Task Force EF UG PATEB UC PECU UNICEF (2) ACP CF	Inspection Générale des Finances FOFANA Cheick Task Force Décaissement Primature GLPE Communicants

1. RAPPEL DU MANDAT DE LA COMMISSION

Objet de la commission

La Commission 4 est chargée d'analyser deux leviers essentiels de la Théorie du Changement du financement additionnel GPE/PME au collège :

- **Levier 2 – Équité filles : Paquet minimum d'appui à la rétention des filles (ILD 10)**
- **Levier 4 – Gouvernance : Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) dans les collèges (ILD 9)**

Ces deux leviers sont considérés comme **complémentaires et interdépendants** : la rétention des filles ne peut progresser sans une gouvernance scolaire redevable, et les COP ne peuvent produire leurs effets sans une attention spécifique aux filles les plus vulnérables.
La Commission doit identifier :

- les écarts entre la mise en œuvre et la théorie du changement,
- les améliorations nécessaires,
- les incidences sur le cadre de résultats et les ILD,
- les conditions de mise à l'échelle pour 2026–2028.

Trois questions directrices communes
Q1 – Qu'est-ce qui n'a pas été fait comme prévu par la théorie du changement du PRSEB ?
Q2 – Qu'est-ce qui doit être amélioré ou fait autrement ? Quels indicateurs permettront de mesurer correctement l'action corrective ?
Q3 – Quelle est l'incidence sur le cadre de résultats et sur les Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD) ?

Histoire à succès : l'histoire inspirante d'Aurianne devenue major de promotion

2. SYNTHÈSE DES DÉBATS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DIRECTRICES

Q1 — Ce qui n'a pas été fait comme prévu par la théorie du changement

Pour chaque écart identifié, préciser : l'activité/intrant concerné, la cause de l'écart et les preuves disponibles.

N°	Activité / Intrant concerné	Écart constaté	Cause identifiée
Axe 1	**Paquet minimum d'appui à la rétention des filles au collège (ILD 10)**		
1	Le paquet minimum de rétention des filles (santé scolaire, eau-hygiène-assainissement, plans d'accompagnement individualisés – PAI) a-t-il été déployé dans les délais prévus dans l'ensemble des 66 collèges pilotes ?	Retard d'un an dans le démarrage de la phase pilote.	Signature tardive de la convention avec l'UNICEF
2	Le pilotage dans 66 collèges sur 26 DRENA a-t-il produit les effets de rétention attendus ? Le taux d'accès des filles en 6ème stagnant à 39,54 % (performance de 83 % sur la cible de 47,73 %) reflète-t-il des limites structurelles ou des défauts de mise en œuvre ?	Manque d'éléments probants à l'heure actuelle pour évaluer	Bilan non encore disponible
3	Le passage du pilote à la mise à l'échelle dans les 400 collèges identifiés est-il réaliste d'ici 2028 ? Quelles conditions institutionnelles, logistiques et budgétaires sont requises ?	Le passage du pilote à la mise à l'échelle est possible. Cependant il y a des défis à surmonter : - Au plan institutionnel : mettre en place une coordination fonctionnelle et une synergie d'action. - Au plan technique et logistique : i) intégrer le questionnaire PAI dans la plateforme DOBCONNECT ; ii) affecter et s'assurer de la disponibilité des Inspecteurs d'Orientation dans les établissements scolaire pour un fonctionnement optimal des CPLDS ; iii) renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et l'implication de la communauté éducative au dispositif local de la lutte contre le décrochage scolaire ainsi qu'une synergie d'actions multisectorielles (mise en place d'un cadre réglementaire). - Au plan budgétaire : financer les CPLDS en vue de la mise en œuvre optimale de l'accompagnement et le suivi individualisé des élèves à risque de décrochage	

4	Quels mécanismes de pérennisation pour le financement du fonctionnement des Cellules CPLDS après le PRSEB ?	Intégrer le fonctionnement des CPLDS dans le budget de fonctionnement des établissements	
5	Les actions de sensibilisation des communautés, des parents d'élèves et des chefs religieux et traditionnels sur la scolarisation des filles au collège sont-elles suffisamment systématisées ?	Mécanisme existant (plateforme de partage des actions) mais pas de preuve sur le fonctionnement systématisé.	
6	La promotion des femmes aux postes de direction d'établissements (Levier 4 de la TdC collège, ILD 8) est-elle effective dans les collèges pilotes ? Dans quelle mesure contribue-t-elle à la rétention des filles ?	La promotion n'est pas systématisée car le taux de femmes aux postes de direction est de 25,70% (17 femmes sur 66 collèges du pilote). Cependant, les femmes aux postes de direction mènent des activités à fort impact grâce à leur leadership	La sélection des 66 établissements n'a pas tenu compte de ce critère.
Axe 2	**Contrats d'Objectifs et de Performance dans les collèges (ILD 9**		
	La mise en place des COP dans les 400 collèges identifiés progresse-t-elle conformément au calendrier prévu ?	Retard d'environ 3 à 4 mois au niveau de l'identification des 400 Collèges	La sélection initiale des établissements a été révisée pour tenir compte des critères prescrits.
	Quels sont les obstacles à la signature des premiers COP collèges ?	Pas d'obstacle particulier pour la signature des COP. La signature des contrats est fixée au 15 juin 2026, délai de rigueur.	La période des examens à grands tirages coïncide avec la date de signature prévue des COP Collèges
	Le modèle COP appliqué aux DRENA est-il adapté à l'échelle collège ?	Le modèle COP appliqué aux DRENA n'est pas adapté à l'échelle des collèges, compte tenu de leurs spécificités (ressources et fonctionnement).	Le fonctionnement des DRENA est différent de celui des collèges. Il faut donc adapter le modèle aux spécificités des collèges.
	Quelles adaptations méthodologiques et logistiques sont nécessaires pour tenir compte des spécificités des établissements du secondaire ?		
	Les directeurs/trices de collèges ont-ils été formés et accompagnés pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Plans de Travail dans le cadre du COP ?	Pas encore formés	Retard dans le recrutement du consultant chargé de former et d'accompagner les directeurs/trices de collèges pour l'élaboration des PEE et des PTAB.
	La chaîne DRENA – IEPP – Établissement fonctionne-t-elle comme prévu ?	Non	La chaîne n'est pas encore mise en place car le déploiement des COP collège n'est pas encore effectif.
	Le mécanisme de transfert de fonds aux établissements signataires de COP est-il opérationnel ?	Le mécanisme est élaboré mais n'est pas encore opérationnel.	En attente de la signature des COP collèges qui constitue la condition préalable et déclencheur de ces questions.

	Les établissements reçoivent-ils effectivement les ressources prévues pour l'exécution de leurs PTBA ?		
	Les indicateurs retenus dans les COP collèges mesurent-ils adéquatement les dimensions de gouvernance, d'équité et de qualité attendues par la TdC ? Faut-il les réviser pour mieux capturer les effets sur la rétention des filles ?	Les indicateurs ont connu un travail d'affinement, mais il est difficile à ce stade de se prononcer sur leur adéquation relativement à la mesure des dimensions de gouvernance, d'équité et de qualité attendues par la TdC.	
	La gouvernance locale des collèges (COGES) joue-t-elle un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre des COP et du paquet de rétention des filles ? Comment renforcer l'engagement des COGES ?	Les COGES n'ont pu jouer leur rôle. Intégrer les activités du paquet dans le PACC (Plan d'Action Communautaire du COGES)	Les COGES n'étaient pas informés et associés à la mise en œuvre des COP et du paquet de rétention des filles
	La régionalisation des recrutements prévue à l'ILD 8 contribue-t-elle effectivement à réduire l'absentéisme enseignant dans les collèges de proximité en zones rurales, condition nécessaire au fonctionnement des COP ?	Elle s'effectue au primaire pour le moment. Cependant, vu les acquis, il serait intéressant de l'introduire au collège. Question non appropriée car le RRE ne concerne que le primaire alors que les COP sont mis en œuvre au secondaire.	
Axe 3	**Cohérence entre les deux leviers et incidences sur le cadre de résultats**		
	La TdC collège postule un effet multiplicateur de la combinaison simultanée des quatre leviers (accès, équité, qualité, gouvernance). Comment articuler opérationnellement le paquet de rétention des filles (Levier 2) et les COP collèges (Levier 4) pour en renforcer l'effet conjoint ?	Le volet social est faiblement pris en compte dans les COP	Les directions telles que la DMOSS, la DVS, la DOB et la DAPS-COGES ont été faiblement impliquées dans les COP
	Quelles révisions du cadre de résultats du PRSEB sont nécessaires pour mieux mesurer l'impact combiné du paquet de rétention et des COP sur les taux de maintien, d'achèvement et de réussite des filles au collège ?	La révision proposée est « *Nombre de collèges ayant signé un COP et exécutant au moins 70 % de leur PTBA, avec transfert effectif des fonds et intégration d'indicateurs obligatoires de rétention des filles et de gouvernance locale* »	Inexistence d'indicateur initial mesurant de façon combinée la performance réelle et la dimension du paquet de rétention
	Quels amendements des ILD 9 et ILD 10 faut-il proposer pour qu'ils reflètent plus fidèlement les progrès réels et réduisent le risque de non-atteinte des RLD à venir (notamment RLD 10.3, 10.4 et 9.3) ?	La cible de 8000 filles dans le cadre de résultat n'a pas été atteinte	Le traitement des données de la cohorte 2 de la phase pilote est en cours pour l'atteinte des cibles.

Q2 — Ce qui doit être amélioré ou fait autrement

Pour chaque action corrective proposée, identifier l'indicateur permettant d'en mesurer l'impact.

N°	Action corrective proposée	Responsable(s)
01	Transmettre la liste des indicateurs de la dimension sur l'équité au SE-COP en vue de leur prise en compte dans le cadre de résultats des COP.	DEEG
02	Informer et associer les COGES dans la mise en œuvre des COP et des activités en lien avec le paquet minimum favorable à la rétention des filles.	SE-COP, DEEG
03	Mettre en place un cadre de collaboration et de dialogue entre les structures dans la mise en œuvre du paquet minimum favorable à la rétention des filles.	DEEG, DOB, DMOSS, DVS, DAPS-COGES, DVSP
04	Proposer des activités du volet social du paquet dans les COP collèges	DOB, DMOSS, DVS, DAPS-COGES
05	Réviser le document cadre du COP afin d'y intégrer les dimensions liées au paquet minimum à la rétention des filles, notamment le volet social	SE-COP
06	Ajouter un indicateur COP Collège libellé comme suit : « *Nombre de collèges ayant signé un COP et exécutant au moins 70 % de leur PTBA, avec transfert effectif des fonds et intégration d'indicateurs obligatoires de rétention des filles et de gouvernance locale* »	SE-COP
07	Définir une action sur les sous domaines du paquet minimum dans le cadre de résultats du COP	DEEG, SE-COP
08	Action correctrice : - ILD 9 : Encadrer et acter la date de signature des COP et privilégier les signatures éclatées par DRENA ; Acter le calendrier de transfert des fonds, assorti d'une note de service fait. -ILD10 : Mettre en place un mécanisme de coordination qui définit clairement les rôles des parties prenantes ; Tous les textes encadrant le paquet minimum doivent être vulgarisés et mis en œuvre par les différentes parties prenantes	SE-COP, PRSEB, AC, CF DEEG, DOB, DMOSS, DVS, DAPS-COGES

Q3 — Incidence sur le cadre de résultats et les ILD

Préciser si les indicateurs actuels restent pertinents, s'ils doivent être révisés ou si de nouveaux ILD sont à proposer.

Les indicateurs actuels ont été jugés pertinents et les ILD suffisants pour cette phase de déploiement des COP.

N°	Indicateur / ILD concerné	Valeur actuelle	Proposition de révision	Justification
1				
2				

3. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les recommandations doivent être SMART : Spécifiques, Mesurables, Assignées, Réalistes, dans le Temps. Les classer par ordre de priorité.

N°	Recommandation	Responsable	Structure partenaire	Échéance
1	▪			
2	**Intégrer des Indicateurs mesurables et réalistes** Introduire ou maintenir dans les COP des indicateurs obligatoires tels que le : ▪ Taux de présence des élèves. ▪ Taux de rétention des filles ; ▪ Taux d'absentéisme ; ▪ Taux de réussite aux évaluations ; ▪ Nombre de filles suivies à travers les PAI ; ▪ Taux de transition des filles.	DESPS	DEEG, DOB, DAPS-COGES, DMOSS, PNSSU-SAJ, DVS UNICEF/BM	30/06/2026
3	**Mettre en place un système d'alerte précoce de lutte contre le décrochage en vue du maintien des filles** Les décrochages sont souvent précédés de signes annonciateurs ; il faut donc développer un mécanisme permettant d'identifier rapidement : ▪ Les absences répétées ; ▪ Les faibles performances scolaires; ▪ Les difficultés sociales ou économiques ; ▪ Les cas de grossesse ou de violences.	DOB	DEEG, DAPS-COGES, DMOSS, PNSSU-SAJ, DVS UNICEF/BM	30/11/2026
4	**Renforcer les capacités des acteurs de terrain sur le paquet minimum** La qualité de mise en œuvre dépend fortement des compétences des acteurs régionaux et des établissements Il faut former systématiquement les : ▪ Chefs d'établissement ; ▪ Membres des CPLDS ; ▪ Référents genre (SEEG) ; ▪ Coordonnateurs COGES ; ▪ Coordonnateurs DMOSS ; ▪ Inspecteurs d'Orientation.	DEEG, SE-COP	DOB, DAPS-COGES, DMOSS, DVS UNICEF/BM	31/12/2026
5	**Assurer le fonctionnement effectif des dispositifs du PAI** Définir des normes minimales de fonctionnement telles que des : ▪ Réunions mensuelles des CPLDS ; ▪ Rapports trimestriels ; ▪ Suivi individualisé des filles à risque ; ▪ Activités régulières des clubs et espaces filles.	DOB, DVS	DEEG, DAPS-COGES, DMOSS, DVS UNICEF/BM	31/10/2026

6	**Renforcer l'engagement communautaire** Il faut institutionnaliser : ▪ Les dialogues communautaires ; ▪ Les campagnes de sensibilisation ; ▪ L'implication des leaders religieux et traditionnels ;	DAPS-COGES	DEEG, DOB, DMOSS, DVS UNICEF/BM	31/08/2026
7	**Aménager et équiper les infrastructures favorables aux filles :** L'absence d'infrastructure adaptées contribue à accentuer l'absentéisme des filles. Il faut donc prioriser : ▪ Les espaces filles ▪ Les dispositifs de gestion de l'hygiène menstruelle ; ▪ L'accès à l'eau potable ; ▪ Les installations sanitaires séparées (filles, garçons)	DCEP, DAF, DVS	DEEG, DOB, DAPS-COGES, DMOSS, UNICEF/BM	31/10/2026
8	**Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation :** Développer un tableau de bord national avec des indicateurs périodiques (mensuels, trimestriels ou annuels) ▪ taux de décrochage ; ▪ taux de rétention ; ▪ fréquentation scolaire ; ▪ cas référés et pris en charge ; ▪ nombre de filles accompagnées.	DESPS	DEEG, DOB, DAPS-COGES, DMOSS, DVS UNICEF/BM	31/07/2026